

861^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 août 2017 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Marie-Claude Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Absence

Alexandra Lavoie

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-08-08-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé
APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 860^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard
APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le procès-verbal de la 860^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE les comptes payés et prélèvements en juillet 2017, qui s'élèvent à 224 806,32 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 juillet 2017, qui s'élèvent à 257 889,53 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de juillet 2017, qui s'élèvent à 184 385,81 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-04
MADAME LISE SAVARD, COMMIS À LA PAIE
DÉPART À LA RETRAITE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la lettre de madame Lise Savard, commis à la paie, datée du 24 juillet 2017, mentionnant qu'elle souhaite prendre sa retraite à compter du 21 décembre prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'excellent travail et le dévouement de madame Savard pour l'organisation municipale qu'est la Ville de Matagami, et ce, depuis son embauche le 5 décembre 1988.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ACCEPTER la démission de madame Lise Savard, commis à la paie, laquelle sera effective le 21 décembre 2017;
- DE LA REMERCIER pour l'excellent travail accompli au cours de ses vingt-neuf années de loyaux services;
- ET DE LUI SOUHAITER une bonne retraite bien méritée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-05

**EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 757 000 \$ RÉALISÉ
LE 22 AOÛT 2017 POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 350-2016
MODALITÉS ET TERME (CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Matagami souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 757 000 \$ qui sera réalisé le 22 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts n^{os}	Pour un montant de \$
350-2016 - PIQM n° 512012	4 504 667 \$
350-2016	2 252 333 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt n^{os} 350-2016, la Ville de Matagami souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

– QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 août 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et à cet effet, le conseil autorise le trésorier, M. Pierre Deslauriers, ou en son absence, la trésorière adjointe, Madame Julie Tremblay, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte de la Ville détenu à l'institution suivante :

C.D. d'Amos – transit n° 80012
2, rue Principale Nord
Amos (Québec) J9T 3X2

- ET QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts n^{os} 350-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-06

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 757 000 \$ DATÉES DU 22 AOÛT 2017
ADJUDICATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 350-2016, la Ville de Matagami souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 août 2017, au montant de 6 757 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

ATTENDU QUE les trois soumissions reçues sont les suivantes :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

271 000 \$	1,30000 %	2018
277 000 \$	1,65000 %	2019
284 000 \$	1,85000 %	2020
290 000 \$	2,05000 %	2021
5 635 000 \$	2,25000 %	2022

Prix : 98,61000

Coût réel : 2,53503 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

271 000 \$	1,50000 %	2018
277 000 \$	1,75000 %	2019
284 000 \$	1,90000 %	2020
290 000 \$	2,10000 %	2021
5 635 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,69140

Coût réel : 2,56863 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

271 000 \$	1,35000 %	2018
277 000 \$	1,65000 %	2019
284 000 \$	1,80000 %	2020
290 000 \$	2,05000 %	2021
5 635 000 \$	2,20000 %	2022

Prix : 98,19000

Coût réel : 2,58710 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE l'émission d'obligations au montant de 6 757 000 \$ de la Ville de Matagami soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;
- QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, ou en son absence, la trésorière adjointe, madame Julie Tremblay à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et que le trésorier, monsieur Pierre Deslauriers, ou en cas d'incapacité d'agir, la trésorière adjointe, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-07

**MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES
DEMANDE VISANT LE RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'une première version de plan d'intervention (PI), en 2004, concernant la réfection de ses infrastructures souterraines;

ATTENDU QU'en 2009, la Ville a attribué un contrat de services professionnels afin d'actualiser son PI pour se conformer aux critères du moment et que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé ce PI en 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a toujours su démontrer une gestion responsable de ses infrastructures malgré des ressources limitées;

ATTENDU QUE le MAMOT a ajouté des critères concernant les PI, particulièrement afin de tenir compte de l'état du réseau d'égout pluvial et de celui de l'état des chaussées, et incluant des inspections télévisées;

ATTENDU QUE la Ville souhaite actualiser son PI en regard de l'inclusion des nouveaux éléments pour se conformer aux exigences gouvernementales afin de l'aider à établir ses priorités d'intervention et aussi pour s'assurer de demeurer admissible à tout programme futur d'aide financière gouvernementale;

ATTENDU QUE sous la coordination du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU), le MAMOT a élaboré une seconde version du guide d'élaboration d'un PI, et ce, avec le concours également d'intervenants du milieu municipal;

ATTENDU QUE le réseau d'égout sanitaire de la Ville de Matagami a été construit en ciment-amiante et que le réseau d'égout pluvial a été construit en tuyau de tôle ondulée (TTO);

ATTENDU QU'audit guide d'élaboration d'un PI, il est indiqué que la durée de vie utile d'une conduite d'égout sanitaire en ciment-amiante est de 120 ans alors que celle pour une conduite d'égout pluvial en TTOG est de 50 ans;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a été fondée en 1963 et qu'à ce titre, elle a donc 54 ans;

ATTENDU QUE les infrastructures souterraines, notamment les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, datent de la construction de la ville et qu'il n'y a eu aucun développement de nouvelles rues depuis cette date;

ATTENDU QU'il est clair que la durée de vie du réseau d'égout pluvial de la ville, qui n'a pas encore fait l'objet d'une réfection, et qui est d'une distance d'environ 12 kilomètres est maintenant dépassée;

ATTENDU QUE cette dernière situation n'est pas théorique car les interventions des dernières années faites sur le réseau d'égout pluvial ont toujours démontré une très grande corrosion de la conduite qui résulte en l'absence de radier sur lesdites conduites;

ATTENDU QUE cette dégradation avancée provoque régulièrement des affaissements de chaussée localisés qui ont un impact sur la sécurité routière;

ATTENDU QU'au guide du CERIU, il est spécifié que toutes les conduites qui ont atteint 90 % ou plus de leur durée de vie utile doivent être inspectées, ce qui en l'occurrence est le cas concernant le réseau d'égout pluvial de la ville de Matagami;

ATTENDU QUE puisque que l'on parle de l'ensemble du réseau pluvial, la méthode d'inspection à utiliser est alors la caméra conventionnelle (CCTV), et ce, sur toute la longueur;

ATTENDU QUE l'ensemble du réseau pluvial à inspecter est d'une distance d'environ 12 kilomètres;

ATTENDU QUE sur la base d'une vérification auprès d'un consultant, il appert que le coût moyen en région nordique pour un tel service d'inspection serait d'environ 12 \$ le mètre;

ATTENDU QUE la réalisation de cette inspection, pour le réseau pluvial seulement, aurait un coût net de l'ordre de 150 000 \$ pour nous confirmer un résultat connu et prévisible, à savoir que notre réseau d'égout pluvial est complètement désuet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- DE DEMANDER au MAMOT que la totalité du réseau d'égout pluvial soit considéré comme désuet sur la base du contenu de la présente résolution et des considérations techniques contenues au Rapport de l'état du réseau d'égout pluvial daté du 3 août 2017, préparé par la Ville de Matagami, lequel comporte des photos et descriptions des éléments précités;
- QUE la Ville confirmerait ladite situation en l'incluant dans la présentation au MAMOT du nouveau plan d'intervention;
- QUE ledit avis du MAMOT dispenserait la Ville de Matagami de prévoir l'inspection télévisuelle de 12 kilomètres de conduite d'égout pluvial dans son appel d'offres pour services professionnels;
- ET D'INFORMER le MAMOT que la Ville de Matagami s'engage à rencontrer toutes les autres exigences formulées dans le guide d'élaboration d'un plan d'intervention.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-08

**APPEL D'OFFRES POUR LE BROYAGE DE RÉSIDUS LIGNEUX AU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE
ATTRIBUTION DE CONTRAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises pour le broyage des résidus ligneux au lieu d'enfouissement en tranchée;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Broyage mobile Estrie inc.	30 985,76 \$

ATTENDU QU'après analyse de la soumission, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Broyage mobile Estrie inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE ce contrat soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit Broyage mobile Estrie inc. au prix de 30 985,76 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-09

APPEL D'OFFRE PUBLIC

ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES MULTIUSAGE 2017

ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres public pour la fourniture d'un camion 10 roues multiusage;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu deux soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Centre du camion Mabo inc.	277 556,55 \$
Équipement Amos Itée	277 664,63 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE la procédure relative à l'ouverture des soumissions pour la fourniture d'un camion 10 roues multiusage soit ratifiée à toutes fins que de droit;

- QUE ce contrat soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit Centre du camion Mabo inc. au prix de 277 566,55 \$, taxes incluses;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-10

PROJET « RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET TRAVAUX CONNEXES »

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (DC 01 À DC 14) – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a attribué le contrat de réfection de la station d'épuration et des travaux connexes le 31 mars 2016, au montant de 8 914 401,82 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'en cours de réalisation des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER, selon les coûts avant taxes, pour la période du 9 septembre 2016 au 4 avril 2017, les travaux supplémentaires définis aux directives de changement ci-après énumérées du projet de réfection de la station d'épuration et des travaux connexes :

DC n° 01	13 495,58 \$	Divers travaux supplémentaires (modifications au chantier).
DC n° 02	7 977,42 \$	Plantation d'arbres dans les îlots centraux.
DC n° 03	0,00 \$	Changement de couleurs aux bâtiments techniques.
DC n° 04	4 210,03 \$	Ajustement de profil rue Nottaway.
DC n° 05	19 072,22 \$	Diverses modifications au chantier.
DC n° 06	12 729,02 \$	Débitmètre installé dans un regard.
DC n° 07	30 022,30 \$	Bordures de la rue Nottaway absente au bordereau.
DC n° 08	13 042,67 \$	Remplacement d'une borne-fontaine rue du Portage/boulevard Matagami et allongement de la zone de travaux.

DC n° 09	1 961,76 \$	Ajout de panneaux de signalisation aux îlots.
DC n° 10	(5 451,42 \$)	Modifications de puisards – rue Nottaway.
DC n° 11	2 795,70 \$	Réparation de branchements non indiqués aux plans.
DC n° 12	4 302,06 \$	Divers travaux supplémentaires (modifications au chantier).
DC n° 13	1 623,56 \$	Modifications aux marquises des bâtiments techniques et travaux d'isolation.
DC n° 14	2 386,12 \$	Modifications de trottoirs.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-11

**ASSOCIATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE DU QUÉBEC
PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL XPLOR – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- D'AUTORISER la participation d'un conseiller municipal et de monsieur Daniel Cliche, directeur du développement, au congrès annuel Xplor de l'Association de l'exploration minière du Québec qui aura lieu les 18 et 19 octobre 2017 à Montréal;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-12

**PERMIS D'AFFAIRES
« SCENTSY »
MADAME MANON CÔTÉ**

Dépôt pour information.

2017-08-08-13

**FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RURAL
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES
PEINTRES-ARTISANS EN « NORD »
PROJET « SYMPOSIUM DE PEINTURE – LA RENCONTRE DES ARTS »
RECOMMANDATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE dans le cadre du Fonds de soutien au développement rural, l'Association des peintres-artisans en « Nord » de Matagami a déposé une demande d'aide financière pour le projet « Symposium de peinture – La rencontre des arts »;

ATTENDU QUE cette demande a été analysée par le comité de gestion du Pacte rural et une recommandation a été faite.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

– DE VERSER, dans le cadre du Fonds de soutien au développement rural, la subvention telle que décrite ci-dessous :

<i>Organisme</i>	<i>Projet</i>	<i>Demande</i>	<i>Recommandation</i>
Association des peintres-artisans en « Nord » de Matagami	Symposium de peinture – La rencontre des arts	4 000 \$	4 000 \$

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-14
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

- a) ***Société de développement de la Baie-James***
i) Rapport annuel 2016

2. AUTRES

- a) ***Club Richelieu***
i) Lettre du 18 juillet 2017 – Remerciements

2017-08-08-15
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

– D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-16
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-17
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-18
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – JUILLET 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette-Chassé, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-08-08-19

**RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL
D'AIDE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC**

Un avis de motion est donné par le conseiller Réal Dubé à l'effet qu'il sera adopté à une séance du conseil subséquente, un règlement visant la création d'un programme municipal d'aide complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

De façon générale afin d'aider à l'émergence de la construction d'une résidence pour aînés à Matagami, le règlement vise :

- 1- À instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec;
- 2- À permettre à la Ville d'accorder une aide financière pour chaque projet admissible au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec notamment par le versement d'une aide financière fixe, l'attribution d'un crédit de taxes, d'un don de terrain ou autre forme de crédit.

Le projet de règlement ayant été distribué aux membres du conseil, celui-ci sera alors dispensé de lecture au moment de son adoption.

2017-08-08-20

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2017-08-08-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

– DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER